



Conseil national des usagers

Un outil majeur à disposition des usagers pour
favoriser l'expression et se faire entendre



Le CNU, une dynamique associative de participation des usagers



Instance de représentation interne créée par l'APF en 2001, le Conseil national des usagers (CNU) a pour but de faire remonter les attentes des usagers des différents types de structures de l'association. Il s'inscrit dans la volonté de l'APF d'une prise en compte accrue de la parole des usagers au niveau national pour améliorer la bientraitance, les pratiques innovantes et les réponses inclusives dans les structures de l'APF.

La composition

Le CNU compte **25** membres répartis par collègues :

- enfance ;
- accueil et hébergement adulte ;
- domicile adulte ;
- polyhandicap ;
- travail adapté.

Reflet de la diversité des composantes de l'offre de service de l'APF, la répartition des élus est révisée en début de mandat.



Nos missions : Connaître les attentes et préoccupations des usagers

- Relayer les besoins des usagers de l'APF aux instances décisionnelles nationales (CA et DG) ;
- Alerter ou proposer des actions et solliciter autant que nécessaire des représentants du CA pour participer à ses travaux.
- Représenter les usagers des établissements et services de l'APF en interne, ou auprès de partenaires ou interlocuteurs extérieurs.
- Participer, par ses avis et propositions, à l'amélioration de la qualité du service rendu et à l'évolution des réponses à apporter.
- Informer le réseau des conseils de la vie sociale (CVS) des initiatives et bonnes pratiques dont il a connaissance et de ses travaux.
- Participer à des missions d'information, des actions, des rencontres avec d'autres interlocuteurs extérieurs à l'APF dans le but de favoriser l'expression des usagers.



Nos moyens : Communiquer et rendre compte

Soucieux de représenter au mieux les problématiques rencontrées par les usagers sur le terrain, le CNU a deux moyens essentiels de remontées d'information pour mener à bien ses missions :

- Prendre régulièrement connaissance des comptes rendus de CVS locaux dans le cadre de rencontres organisées en région.
- Croiser les pratiques, les initiatives et freins rencontrés par les représentants d'usagers.

Le CNU fait part de son analyse au CA dans son rapport d'activité, à mi-mandat. Il communique avec les CVS par le biais de ses lettres d'information.

L'Association des Paralysés de France, par la création du conseil national des usagers (CNU) « réaffirme la primauté de la personne citoyenne, exerçant pleinement ses responsabilités, choisissant et maîtrisant son existence » et, en cas d'impossibilité à se représenter, de celle des familles et des proches, pour soutenir l'effectivité de cette citoyenneté.

 Contact : cnu@apf.asso.fr

Plus d'information sur le blog :

<http://participation-des-usagers.blogs.apf.asso.fr>

 **APF**
● Conseil national des usagers